

## PROCES VERBAL DU 5 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq mai à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes (en raison du COVID), sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 28 avril 2021

Présents : M DAURIAN Bernard, M PORTES Jean Michel, M PLATON Michel, M PLANTON Michel, M RABALLAND Claude, Mme ABELA Anne Lise, M FRADON Pascal, Mme LAFARGUE Jocelyne, Mme LALANE Sylvie, Mme BEZIADE Stéphanie, Mme DARCOS Marie-Laure, Mme LATOURNERIE Marie Angélique,

Absent: M RAIMAUT Vincent, M MAUERHAN Sébastien

Procuration: M MAUERHAN Sébastien à Mme ABELA Anne Lise.

Secrétaire de séance : BEZIADE Stéphanie.

Au vu du couvre-feu fixé à 19 h, vu l'impossibilité au public d'être présent et vu l'absence de technologie pour une séance en vidéo conférence, M le maire préconise que la séance se tienne à huis clos,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### I SALLE DES FETES : 2ième tranche de Travaux (DELIB2021/05/ 16 )

M PORTES prend la parole.

Lors d'une réunion en présence du Conseil Départemental, il a été suggéré pour l'obtention d'une aide financière, de mettre en avant le caractère culturel des activités des associations pouvant être réalisées à la salle des fêtes. Pour la rédaction d'une note de présentation, M PORTES a sollicité les associations qui ont organisé une manifestation culturelle dans la salle des fêtes (Katylola, Cap Nègues, Lycée Agricole Labeyrie, Occitan, Familles Rurales, Bibliothèque etc. ...), qui ont, par ailleurs, énuméré les différentes restrictions d'utilisation de la salle (scène étroite, sono médiocre ...) ; Cette note, à la demande du Département, a été complétée par un historique et par une présentation plus détaillée de la commune. Il a également été mis en avant les inconvénients de la salle (manque de surface et de rangement).

Monsieur le maire revient sur l'approbation du plan des travaux projetés lors de la séance précédente.

Effectivement, comme l'ont fait remarquer quelques élus, le plan a été modifié sur différents aspects après la séance d'avril.

M DAURIAN explique pourquoi ces modifications ont été apportées. Il n'est pas nécessaire finalement de faire disparaître le SAS côté cercle. Le sous bassement est trop bas pour pouvoir utiliser cet espace. De plus la suppression de la cuisine actuelle serait onéreuse et priverait le futur aménagement d'un point d'eau.

Toutefois un sas supplémentaire est nécessaire pour isoler le local de stockage qui sera accessible par l'extérieur.

Le plan de financement pour la 2 ième tranche est présenté :

	HT	TTC
Montant travaux	111 250.00	133 500.00

MO	11 681.25	14 017.50
Etude géotechnique,	14 300.00	17 160.00
	137 231.25	164 677.50
<b>SCENE AMOVIBLE</b>		
6M X4M	5 344.36	6 413.23
SONORISATION	5 500.00	6 600.00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>148 075.56</b>	<b>177 690.73</b>

Des aides seront sollicitées auprès du Département et de l'Etat.

- DETR 2021 en cours sur un montant HT 111 250.00 €  
35% 48 030.00
- Conseil Départemental au titre de la Culture
  - o 30 % +1.20 sur les travaux (111 250 €) 40 050.00
  - o 30% + 1.20 sur le matériel scénique et sono (10 844€) 3 903.00

L'autofinancement serait assuré par la commune pour un montant HT de 56 092.56 € soit 85 707.73 € TTC (récupération de la TVA n+2)

M PLATON explique que le coût d'une scène amovible de 24 m2 s'élève à 6000 €(cela correspond à la surface actuelle de la scène) et de 8800€ pour une scène de 30 m2.

Il est demandé de réfléchir sur le choix des matériaux pour la scène et la sonorisation.

Le plan de financement sera réajusté en fonction des prix retenus.

Où les explications de M le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- le plan de financement pour la 2 ième tranche de travaux.
- Charge M le maire de solliciter le Conseil Départemental pour la subvention au titre des manifestations culturelles.

M PLATON demande, qu'à l'avenir, toutes modifications de projets ou intentions nouvelles soient communiquées aux conseillers afin d'éviter toutes surprises lors des réunions suivantes.

M DAURIAN pensait en avoir discuté avec plusieurs élus.

## **II DELIBERATION POUR LA PRISE DE COMPETENCE MOBILITE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS. (DELIB2021/05/17)**

Monsieur Le Maire rappelle que, dans le cadre de la loi du 24 décembre 2019 relative à l'organisation des mobilités (dite loi « LOM »), les communautés de communes sont invitées à se prononcer, avant le 31 mars 2021, sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité.

La Communauté de Communes du Bazadais s'est prononcée le 31 mars dernier pour la prise de compétence. Il revient désormais au Conseil Municipal de statuer sur cette prise de compétence et sur la modification des statuts de la Communauté de communes qui en découle.

Trois scénarios sont présentés :

- *Scénario 1 : pas de prise de compétence*

*La Région reste Autorité Organisatrice. Pas de changement pour les transports scolaires. Un travail reste commun entre la Région et la CDC pour le transport à la demande. Pour ce dernier le financement est maintenu jusqu'à fin 2022.*

*- Scénario 2 : prise de la compétence par la CDC*

La CDC devient compétente, elle peut organiser tous les services et les actions souhaitées. Tous les circuits actuels intracommunautaires reviendront à la CDC, ainsi que les transports des RPI. Le Transport à la demande est maintenu jusqu'en 2022 et, à l'issue, il devra être pris en charge par la CDC.

*- Scénario 3 : prise de la compétence avec exercice différé*

*La CDC a décidé de ne pas demander, pour le moment, le transfert des services réguliers de transport public, de services à la demande de transport public et des transports scolaires. La CDC conserve la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir.*

Le scénario 3 a été validé par les membres de la commission communautaire. Il est maintenant demandé à chaque commune de valider ce choix.

Mme LATOURNERIE explique la position financière du Conseil régional : les transports scolaires sont onéreux et supportés par le Conseil Régional. Sur notre secteur, le SIVOS assure l'organisation du transport scolaire sur l'ensemble du département.

Financièrement, le scénario 3 paraît plus raisonnable. La compétence mobilité ne concerne pas que le transport scolaire et le transport à la personne, mais aussi toutes les voies de circulation (Cyclables, ferroviaires...) ; Il est intéressant de pouvoir intervenir sur ces domaines, et la Communauté de Communes pourrait réorganiser cette compétence dans les 3 ans en évitant de subir des dispositions de la Région.

Il faut savoir que la compétence transport était du ressort du département avant son transfert à la Région.

M le maire fait lecture de la proposition de délibération de la Communauté de communes :

*« CONSIDÉRANT que l'hypothèse d'une prise de compétence « mobilité » a fait l'objet d'un accompagnement technique par un bureau d'étude spécialisé, porté à l'échelle du pôle territorial Sud Gironde, et financé par l'ADEME dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, dont le rendu a été présenté en conférence des maires le 15 mars (annexé à la présente délibération) ;*

*CONSIDÉRANT qu'il peut être rappelé, comme cela est précisé dans le rendu précité, qu'une communauté de communes qui décide de devenir une autorité organisatrice de mobilité (AOM) est compétente pour l'organisation de tous les services énumérés à l'article L.1231-1-1 du code des transports sur son territoire intercommunal appelé « ressort territorial », la prise de compétence s'effectuant en bloc et n'étant donc pas sécable ;*

*CONSIDÉRANT qu'une communauté de communes AOM est libre de choisir les services qu'elle souhaite mettre en place, autrement dit, elle n'est pas tenue d'organiser tous les services énumérés par l'article L. 1231-1-1 du code des transports ;*

*CONSIDÉRANT que l'instauration du versement mobilité est conditionnée à l'organisation d'un service de transport régulier (hors transport scolaire) ;*

*CONSIDÉRANT que cette prise de compétence « mobilité » implique l'obligation, par la Communauté de communes, dès lors qu'elle devient effectivement AOM, c'est-à-dire le cas échéant à l'issue de la procédure de transfert, de créer un comité des partenaires, sans condition de délai ;*

*CONSIDÉRANT que la Communauté de communes du Bazadais ne souhaite pas, pour le moment, demander le transfert des services de transport régulier, scolaire et à la demande jusqu'alors organisés par la Région Nouvelle-Aquitaine et se retrouvant intégralement exécutés au sein du ressort territorial de la CdC ;*

*CONSIDÉRANT la réflexion menée à l'échelle du Pôle territorial Sud-Gironde autour de la prise de compétence et la volonté affirmée de poursuivre cette réflexion, après le 31 mars et à la même échelle, dans le but de construire collectivement une politique des mobilités durables et solidaires en lien avec l'ensemble des acteurs concernés ;*

*Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Bazadais lors de sa séance en date du 31 mars 2021, a décidé à la majorité des votes exprimés (pour : 26, contre : 23, abstentions : 2) :*

⇒ **D'ACCEPTER** de se prononcer en faveur du transfert, à la Communauté de Communes, de la compétence mobilité prévue aux articles L 1231-1 et L 1321-1-1 du code des transports et de l'ajout de la compétence au sein des statuts de celle-ci, au titre des compétences facultatives, en ces termes : « organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code » ;

⇒ **DE NE PAS DEMANDER**, pour le moment, le transfert à la Région des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports ;

⇒ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à prendre toute mesure nécessaire en vue de l'exécution de la présente délibération ;

⇒ **DE CHARGER** Madame la Présidente de notifier la présente délibération aux maires des communes membres, aux fins d'adoption par les conseils municipaux des communes, d'une délibération concordante selon les règles de la majorité qualifiée ; »

Monsieur le Maire entendu, le choix du vote se fait à main levée.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte :

- la prise de « compétence d'organisation de la mobilité » par la Communauté de communes du Bazadais, sans transfert immédiat par la Région des services réguliers de transport public, des services à la demandes de transport public, et des services transports scolaires
- L'intégration de la compétence dans les statuts de la Communauté de communes, dont un projet de statuts modifiés est joint à la présente délibération.

### **III TRAVAUX DE VOIRIE**

M le maire rappelle que les 8000€ attribués au titre du FDAEC permettront la réalisation des travaux sur le Chemin de Rague.

Le Chemin de Peygros est reporté à l'année prochaine. Un apport de cailloux sera réalisé cette année.

Pour les travaux de la voirie communale, la Communauté de Communes a retenu la voie communale de Cardine (10000 €). Les travaux sur la route du Bilh seront reportés à l'année prochaine. Il faut répartir les travaux sur toutes les communes, soit 450 kms de réseaux à entretenir.

Concernant les chemins ruraux, M le maire demande à M PLANTON, en charge de ce domaine, de travailler sur :

- L'ouverture du chemin de Brana, en enlevant les clôtures qui ferment ce chemin.
- La réfection du chemin de Cardine (partie non goudronnée via la palombière de M BERGOUGNON), en bouchant les trous,
- Comblement des trous sur le chemin du pont de la Goualasse (Barthos)

Le nettoyage avec le gyrobroyeur est en cours sur nos chemins ruraux.

M LE MAIRE signale que le Département installe des bordures dans le virage, sur la RD 932 Lieu-dit « Laborde » pour protéger la maison jouxtant le virage.

M PLANTON fait remarquer qu'un grand nombre de camions circule sur cette route et dégrade le rond-point.

M LE MAIRE rappelle que la réfection du rond-point sera abordée dans la Convention d'Aménagement de Bourg.

#### **IV OCCITAN (DELIB2021/05/18)**

M PORTES fait part de la réunion qui a eu lieu le 3 mai dernier en présence des directrices d'école de Bernos et Cudos, de Mme le Maire de Bernos, M le maire de Cudos, Mme MOURA intervenante d'occitan et Mme CHATEAU REYNAUD formatrice à l'université.

Mme MOURA a présenté son projet d'initiation (chants, jeux danses) par thème et par évènement (Nadaud, carnaval, Pâques).

Une 1<sup>ère</sup> intervention aura lieu début juillet pour une 1<sup>ère</sup> prise de contact, à l'issue de laquelle un flyer sera distribué aux parents d'élèves.

Une réunion d'information sera prévue à la prochaine rentrée ;

Mme MOURA interviendra 1 h par semaine, en extra -scolaire dans les deux écoles, dès la prochaine rentrée.

Les deux directrices, favorables à ce projet, envisagent d'intégrer progressivement ces interventions dans le temps scolaire.

Malgré l'engagement bénévole de Mme MOURA, un défraiement horaire de 20 € par heure sera prévu et pris en charge par les deux communes. L'association OCBI pourra aider financièrement.

L'année 2021 n'est qu'une année de transition, et pour 2022 un enseignant de l'Education Nationale pourrait assurer un enseignement bilingue.

Oui le rapport de M PORTES,

Le conseil municipal est favorable au projet d'initiation occitan présenté.

#### **V CANTINE : fin de contrat du fournisseur (DELIB2021/05/19)**

Pour mémoire, la Sté SRA ANSAMBLE assure la livraison des repas pour la cantine scolaire depuis 2009. Les repas sont confectionnés dans les cuisines du Lycée St Clément.

La convention actuelle prend fin le 31/08/2021.

Un nouvel appel d'offre va être préparé pour le 1<sup>er</sup> juin avec le même cahier des charges pour environ 65 repas par jour.

Plusieurs parents d'élèves souhaiteraient que les repas soient fournis par le restaurant de Bernos.

Mais la commune de Bernos n'assure pas la livraison des repas. Nous devrions nous doter d'un véhicule et d'un personnel pour la récupération des repas durant tous les jours d'école.

Les prix de fabrication des repas par SRA ANSAMBLE sont répercutés à l'identique aux familles. Les retours avec SRA ANSAMBLE sont corrects à ce jour.

Oui le rapport de M le maire, le conseil municipal charge M le maire de lancer une procédure de marché pour la fourniture des repas scolaires.

## **VI PLUI : informations**

M DAURIAN précise que le PLUI sera opérationnel en fin d'année.

Des permanences seront assurées pour les administrés les 5/10/17 et 31 mai prochains.

Il évoque la réunion avec l'architecte des Bâtiments de France pour le projet de Gironde Habitat. L'architecte impose un sens de circulation à l'intérieur du plateau de Larroudey.

Le projet de Gironde Habitat actuel ne rentre pas totalement dans les exigences des Bâtiments de France. Ils donneraient un avis favorable si leur remarque était retenue. Une réunion en vidéo conférence est programmée le 11 mai prochain.

De plus, l'architecte des Bâtiments de France regrette de ne pas avoir été associé aux réunions de préparation du PLUI. Concernant l'aménagement du plateau de Larroudey, il souhaiterait que le triangle au nord soit une zone non bâtie afin de conserver le cône de vue en arrivant de Bazas.

M DAURIAN indique que les travaux d'assainissement sur la route de Larroudey doivent commencer fin mai.

## **VII ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES**

Les élections auront lieu les 20 et 27 juin prochains dans la salle des fêtes.

La salle sera séparée en deux parties en raison des deux élections. Il n'y aura qu'une entrée et qu'une sortie afin d'éviter le croisement de personnes. Il faudra cinq personnes pour tenir les deux bureaux de vote. Il ne faudra pas accueillir plus de 3 personnes en même temps pour voter.

Les équipes seront établies lors du conseil municipal du 16 juin.

## **VIII RAPPORTS DES COMMISSIONS**

1) Commission bulletin municipal : Le bulletin est en cours d'élaboration et il sera distribué fin juin. Cette période COVID ayant empêché les associations de fonctionner, la commission a donné la parole à leur président sous la forme d'interview retranscrite dans le bulletin. Stéphanie tiendra à la disposition des élus, une maquette de la nouvelle version du bulletin pour consultation avant son édition définitive.

2) Mme ABELA en tant que déléguée à la commission tourisme à la Communauté de Communes du Bazadais indique sa participation à une réunion en distanciel. Un état des balades fléchées sera réalisé pour les chemins de randonnées sur la commune.

3) M PLATON reprend la parole pour revenir sur la communication entre les élus, et notamment des décisions prises entre M le maire et les adjoints. Il souhaiterait que ces décisions soient communiquées aux autres conseillers afin de souder le travail de l'équipe.

M DAURIAN explique que, comme lors du travail des commissions, les rapports sont présentés lors de la séance suivante.

M LE MAIRE rajoute qu'il réunira les adjoints quelques jours avant la réunion du conseil pour débattre de l'ordre du jour.

## **X QUESTIONS DIVERSES**

1) BIBLIOTHEQUE (DELIB 2021/05/20)

Pour la rentrée 2021, la fermeture d'une classe est annoncée pour l'école de Cudos. Des élus avaient suggéré d'utiliser ce local pour y installer la bibliothèque municipale.

Par ailleurs, de son côté, la directrice avait fait savoir qu'elle souhaitait transformer la classe disponible en salle de sport.

M le maire rappelle qu'il y aura 70 élèves à la rentrée et qu'il y a 5 classes dans l'école : donc suffisamment de place pour tout réaliser.

Il pose la question aux élus : « Doit-on déplacer la bibliothèque dans la classe primaire qui jouxte la cantine où laisser cette classe à disposition de l'école ? »

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte le déplacement de la bibliothèque municipale actuelle dans la classe primaire de l'école qui sera fermée à la prochaine rentrée. La bibliothèque fonctionnera en dehors des heures de classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée aux conseillers :

- M FRADON indique qu'il a eu connaissance d'une recrudescence de cambriolages sur les communes de Cudos, St Come et Bazas. Il propose de communiquer l'information auprès des administrés.

M le maire répond qu'en général la commune est informée de ces faits par la gendarmerie, et qu'une information est inscrite immédiatement sur Panneau Pocket.

M PLATON rajoute qu'une page du bulletin sera réservée à la prévention.

- Mme LATOURNERIE demande ce qu'il est advenu de l'arboretum envisagé par M DARREMONT lors d'un ancien mandat ? Celui de Mazères est particulièrement réussi.

Mme LAFARGUE pense que ce n'est pas envisageable sur Larroudey par manque de terrain. Peut-être qu'il faudra revoir ce projet lorsque l'aménagement du plateau sera déterminé définitivement. Elle suggère de conserver la bande verte qui jouxte les maisons sur le plateau.

M RABALLAND indique que le Comité des fêtes va travailler sur la remise en place du trail des TROTEBIOT pour le dimanche 20 juin. La décision de l'organiser sera prise le 30 mai prochain.

FIN DE SEANCE 23 H 10